

**ANNEXE A  
RÉPONSE DES AUDITEURS EXTERNES  
À LA QUESTION 9.4 DE LA DEMANDE DE  
RENSEIGNEMENTS N°3 DE LA RÉGIE**





**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
**Comptables professionnels**  
**agrés**  
Bureau 1500  
600 de Maisonneuve Blvd Ouest  
Montréal Québec H3A 0A3  
Telephone : (514) 840-2100  
Télécopieur : 514-840-2187  
Fax : (514) 840-2187



**Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
**Comptables professionnels agrés**  
800, René-Lévesque Blvd. Ouest  
Bureau 1900  
Montréal Québec H3B 1X9  
Telephone : (514) 875-6060  
Fax : (514) 879-2600

Le 4 décembre 2012

À l'attention de la Régie de l'énergie

Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris connaissance de la documentation nous ayant été soumise par HQ Distribution supportant la révision des durées de vie utile ainsi que du traitement comptable afférent à cette révision (les « informations financières»), et rien ne nous porte à croire que ces éléments n'ont pas été pris en compte adéquatement dans les états financiers consolidés intermédiaires d'Hydro-Québec au 30 septembre 2012 pris dans leur ensemble.

La présente lettre a été établie uniquement à l'attention de la Régie de l'énergie en réponse à sa question 9.4 de la demande de renseignements DDR-3, et elle ne doit être utilisée à aucune autre fin. Nous tenons à préciser que nous n'avons pas réalisé une mission d'audit à l'égard de ces informations financières, par conséquent, une telle opinion n'est pas exprimée, et nous n'avons pas réalisé de mission d'examen spécifique à l'égard de ces informations financières. Nous ne faisons aucune déclaration sur l'adéquation des procédures que nous avons appliquées par rapport aux besoins de la Régie de l'énergie, que les procédures que nous avons appliquées ne permettent pas nécessairement de détecter des anomalies ou omissions significatives dans ces informations financières et que nous ne faisons aucune déclaration sur l'adéquation ou l'exhaustivité des informations financières.

Tout tiers qui utilise cette lettre, s'appuie sur celle-ci ou prend des décisions en se fondant sur elle n'engage que sa propre responsabilité. Nous déclinons toute responsabilité pour perte ou dommages qu'un tiers pourrait subir, le cas échéant, du fait de décisions ou de mesures prises en se fondant sur cette lettre.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

*Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.